



# IMPORTANT

La Confédération Nationale Défense de l'Animal, reconnue d'utilité publique, est totalement exonérée des droits de succession : **vos legs sera donc reçu sans aucun prélèvement fiscal** et bénéficiera en totalité à la cause animale.

*Dans le cadre de votre legs, vous pouvez demander que le refuge que vous gratifiez prenne soin de votre animal après votre décès.*

**Nous pouvons vous accompagner à chaque étape de votre projet**

Sans engagement et en toute confidentialité, n'hésitez pas à contacter notre équipe :

[liberalites@defensedelanimal.fr](mailto:liberalites@defensedelanimal.fr)



**défense  
l'animal**

Confédération Nationale Défense de l'Animal  
26 rue Thomassin - CS 30201  
69291 LYON CEDEX 02  
Tél. 04 78 38 71 85  
[laconfederation@defensedelanimal.fr](mailto:laconfederation@defensedelanimal.fr)  
[www.defensedelanimal.fr](http://www.defensedelanimal.fr)

# LÈGUEZ À L'ASSOCIATION DE PROTECTION ANIMALE PROCHE DE CHEZ VOUS



**défense  
l'animal**



**défense  
l'animal**

Fondée en 1928, la Confédération Nationale Défense de l'Animal est reconnue d'utilité publique et a son siège social à Lyon. Elle est au service des associations et refuges indépendants de protection animale.

*Le projet associatif  
se décline selon 4F*

**FÉDÉRER  
FORMER  
FINANCER  
FAIRE-SAVOIR**

Fédérer les associations pour faire circuler les meilleures pratiques et remonter les besoins et les attentes de chacun. Former les équipes pour harmoniser les compétences en matière d'accompagnement des animaux dans le respect du cadre légal.

Financer les associations adhérentes en difficulté. Faire-savoir au grand public, aux médias et aux pouvoirs publics les besoins des associations et leur utilité pour toute la société.



## UNE ACTION INDISPENSABLE

Les associations et refuges indépendants qui ont choisi de se regrouper au sein de la Confédération Nationale Défense de l'Animal font partie du plus grand réseau français de protection, d'aide et d'hébergement d'animaux en difficulté.

### Nos missions ?

1. Prendre en charge et soigner les animaux abandonnés
2. Organiser des sauvetages d'animaux en détresse
3. Placer et faire adopter les animaux
4. Protéger les animaux maltraités
5. Agir en justice contre les personnes maltraitantes
6. Réguler l'errance féline

*Les refuges indépendants ont besoin de votre générosité. Vous pouvez les aider à améliorer la vie des animaux en faisant un legs, ou une donation, ou en souscrivant une assurance-vie.*

# VOTRE GÉNÉROSITÉ POUR LES BESOINS DE L'ASSOCIATION DE PROTECTION ANIMALE PROCHE DE CHEZ VOUS

## 3 modes de transmission

### ↳ Faites un legs

Le legs est une transmission à titre gratuit de tout ou partie de votre patrimoine, organisée de votre vivant et consignée dans un testament, à un ou plusieurs bénéficiaires, et qui prendra effet à votre décès.

### Les différents types de legs

**Le legs universel :** pour léguer l'ensemble de votre patrimoine à l'association.

**Le legs à titre universel :** pour léguer une quote-part de votre patrimoine ou une catégorie de vos biens à l'association.

**Le legs particulier :** pour léguer un ou plusieurs biens déterminés à l'association.

### ↳ Souscrivez une assurance-vie

L'assurance-vie est un produit d'épargne permettant, à votre décès, de transmettre les sommes capitalisées et les intérêts à l'association.

### ↳ Faites une donation

La donation est un acte notarié par lequel vous transmettez irrévocablement, de votre vivant, un bien à l'association.

## LE BÉNÉFICIAIRE

### Désignez précisément :

*La Confédération Nationale Défense de l'Animal, dont le siège social est situé au 26 rue Thomassin, 69002 Lyon, pour les besoins de*

Association adhérente

**S.P.A DE SALON ET SA REGION**  
**Quartier du Talagard**  
**13300 SALON de PROVENCE**  
Tél: 0490422077 / 0762173655  
SIRET : 78277891400021

